

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19-0028892
133996

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2430

Société : RAM RETRAITÉ

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEFIANI Mohamed

Date de naissance : 6/6/55

Adresse : N° 3 JIM 81 LOT ATTADAMOUN

OLFA CASA

Tél. : 0669794115 Total des frais engagés :

2173000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE
 82, Rue Soumaya - Casablanca
 Tél. : 05 22 98 72 37
 ICE : 001748483000083
 INPE : 091056705

Date de consultation : 25/07/2022

Nom et prénom du malade : SEFIANI Mohamed Age : 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Coronaropathie / HTA + Goitre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 16/10/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/07 2022	Cl		Sous	EL KIFANI Ahmed ARDIOLOGUE Casablanca 22 98 / 22 97 948300083 56705

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		

Docteur Ahmed EL KIFANI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Limoges
Ancien Assistant des Hôpitaux de FRANCE
**SPECIALISTE DES MALADIES DU COEUR
ET DES VAISSEAUX**

82, Rue Soumaya Angle Bd . Abdelmoumen
(Immeuble RENAULT) Casablanca

T : 05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19



الدكتور أحمد الكيفاني

اختصاصي في أمراض القلب و الدورة الدموية

خريج كلية الطب بليموج

82، زنقة سمية - شارع عبد المومن
(عمارة رونو) - الدار البيضاء

05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19

Sur Rendez-vous

Dr. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE

Rue Soumaya - Casablanca

Casablanca, le : 05/02/2013

ICE : 001748483000083
INPE : 091056705

بالموعد

الدار البيضاء في

Mr SEBANS Relaxed
239.00 x 4
Coreovel 300 mg
37.80 x 4 28/1

- Sectral 200mg 1/2 x 2/j (AV)

27.70 x 4

- Cardio Aspirine 100mg 2 8/1 à midi (AP)

31.50 x 2

- Zyloric 200mg 1/2 x 2/j le matin (AM)

96,00 + 52,80 + 30,00

- Pragol 200mg 2 self tenir (AV)

103,40 x 4

- TAHOR 200mg 2 x 1 le soir (AP)

1873,00

Dr. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE

82, Rue Soumaya - Casablanca
Tél. : 05 22 98 72 37
ICE : 001748483000083
INPE : 091056705

Dr. A. EL KIFANI
CARDIOLOGUE
Rue Soumaya - Casablanca
Tél: 0522 98 72 37 / 0661 18 55 82
ICE: 001748483000083 - INPE: 091056705

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28
P.P.V : 239,00 DH

6 118001 081035

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28
P.P.V : 239,00 DH

6 118001 081035

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28
P.P.V : 239,00 DH

6 118001 081035

LOT SECTRAL 200 MG
CP PEL B20
PER.: 02/2024
P.P.V : 37DH80

6 118000 060154

LOT SECTRAL 200 MG
CP PEL B20
PER.: 02/2024
P.P.V : 37DH80

6 118000 060154

LOT SECTRAL 200 MG
CP PEL B20
PER.: 02/2024
P.P.V : 37DH80

6 118000 060154

LOT SECTRAL 200 MG
CP PEL B20
PER.: 02/2024
P.P.V : 37DH80

6 118000 060154

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

UT. AV.: P.P.V.
01 2024 103 40
LOT N°: 1301355 103,40

UT. AV.: P.P.V.
01 2024 103 40
LOT N°: 1301355 103,40

UT. AV.: P.P.V.
01 2025 103 40
LOT N°: FW7015 103,40

PPV: 52DH80
PER: 06/23
LOT: J2888-2

PPV: 96DH00
PER: 08/22
LOT: J494-1

PPV: 30DH00
PER: 08/23
LOT: K366-3

LOT 210516
EXP 02 2025
PPV 31.30

LOT 212958
EXP 11 2025
PPV 31.30

31,30

31,30